

Monsieur REMY, rapporteur, informe l'assemblée qu'il est possible d'acquérir un podium d'occasion, auprès de la Société PERNOD, dans des conditions avantageuses, afin que la Commune dispose d'un matériel nécessaire pour les nombreuses manifestations publiques (fêtes, etc.)

Le Conseil émet un avis favorable. Le montant de la dépense, environ 10.000 francs T.T.C., fera l'objet d'une inscription budgétaire ultérieure.